

## MONCEAU MARCHE MONETAIRE (ISIN : FR0013532082)

SICAV gérée par MONCEAU Asset Management déléguée à PALATINE ASSET MANAGEMENT  
« OPCVM soumis au droit français »

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification :** Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

#### Objectif de gestion

L'objectif de la gestion est de chercher à obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle du taux moyen du marché monétaire (€STER capitalisé). Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible de baisser ponctuellement et de remettre en cause le caractère positif de la performance de la SICAV.

La performance de la SICAV pourra être comparée a posteriori à l'€STER (European Short Term Rate) capitalisé, indicateur de référence de l'OPCVM. Toutefois, compte tenu du caractère discrétionnaire de la gestion de la SICAV, la SICAV n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La gestion est totalement active et libre. La performance de la SICAV pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur.

#### Politique d'investissement

La SICAV investit dans un portefeuille composé d'instruments du marché monétaire, de titres de créances négociables et obligations ou assimilés à rémunération fixe, et variable ou révisable, la révision du taux devant se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire, ou dans des dépôts auprès d'établissements de crédit. Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. Cette analyse permet la détermination des zones géographiques, des niveaux de sensibilité et l'anticipation des évolutions des taux en fonction du scénario économique de la gestion retenu. Le choix des sous-jacents sera effectué de manière discrétionnaire, sans privilégier un style, une taille de capitalisation, un thème d'investissement ou un pays au sein de la zone géographique du fonds, de manière à atteindre l'objectif de gestion fixé.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif sur des instruments du marché monétaire de la zone OCDE et libellés dans la devise d'un des pays membres de cette zone.

Dans le cadre de la gestion de l'OPCVM, le gérant peut investir dans des obligations (à taux fixes, à taux variables, révisables et indexées) et dans des titres de créances négociables (Bons du Trésor, Negotiable European Commercial Paper- « NEU CP » et Negotiable European Medium Term Note - « NEU MTN »).

Pour les investissements réalisés dans des instruments libellés dans une devise différente de l'euro, le risque de change devra être totalement couvert.

La gestion s'assure que les titres détenus en portefeuille sont de haute qualité de crédit selon le processus interne de notation. Elle procède à l'allocation du niveau de risque de crédit (critères financiers, choix du segment de courbe crédit, choix de la qualité de crédit et sélection des titres).

Par dérogation, l'OPCVM envisage d'investir plus de 5 % et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par l'Union européenne (états français, allemand, autrichien, belge, danois, hollandais, finlandais, suédois, irlandais, italien, espagnol ou portugais), les administrations nationales (de type CADES, APHP, KFW), régionales (Länder allemands notamment) ou locales (collectivités locales comme la Ville de Paris ou les départements français) des États membres ou leurs banques centrales (telles BDF, Bundesbank, Banque d'Italie ou d'Espagne), la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, une autorité centrale ou la banque centrale d'un pays tiers hors pays émergents (Etats-Unis, Canada, Japon, Suisse, Norvège), le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

L'OPCVM n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promet pas spécifiquement de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

MONCEAU MARCHE MONETAIRE est un OPCVM de capitalisation. Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 mois.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées chaque jour de bourse ouvrable avant 11h00, heure de Paris (J) et exécutées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible			A risque plus élevé			
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7

#### Explication de l'indicateur et ses principales limites

- L'indicateur de risque a été calculé en intégrant des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable quant au profil de risque futur du Fonds.
- Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.
- L'OPCVM appartient à la catégorie 1 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous.
- Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements de l'OPCVM ou exposer l'OPCVM à des pertes.
- La valeur des actions ou de titres liés à des actions peut être affectée par les mouvements des marchés boursiers quotidiens.

- D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur**

- En particulier, la survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre OPCVM.
- Risque de contrepartie : l'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.
- Risque de durabilité : fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

## Frais

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Les frais et commissions servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs, vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		
Frais courants	0,25%	Les « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.vestathena.com](http://www.vestathena.com)

## Performances passées

### Avertissement

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'Action : 30/10/2020

Devise de référence : EUR

**Les performances seront affichées à la fin de la première année civile complète, soit à partir de décembre 2021**

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

### Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours sur simple demande écrite auprès de MONCEAU Asset Management - 65 rue de Monceau - 75008 PARIS.

### Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative est disponible auprès de MONCEAU Asset Management ou sur le site internet [www.vestathena.com](http://www.vestathena.com) et sur les sites d'informations financières.

### Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de MONCEAU Asset Management ne peut être engagée sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

MONCEAU Asset Management a mis en place une politique de rémunération, cette dernière est disponible sur le site internet suivant [www.vestathena.com](http://www.vestathena.com). Une copie papier de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Cette SICAV est agréée en France et réglementé par l'AMF.  
MONCEAU Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/03/2021.